ANNEXE 2 RC - Cadre du mémoire technique et environnemental

Performance en matière de respect de l’environnement

**Référence :** DCE N° ECLPN 2511 – Housses pour sièges à destination de véhicules divers

*Les soumissionnaires doivent fournir une réponse environnementale, pièce constitutive de leur offre pour en juger la performance en matière de respect de l’environnement, faisant l’objet du critère n° 3 d’analyse des offres pondéré à 5%, porté à l’article 6.3.3 du règlement de la consultation.*

**Forme de la réponse** Elle doit respecter le cadre fourni ci-après.

**Contenu de la réponse** Le mémoire technique doit permettre à l’Administration d’apprécier la capacité du soumissionnaire à répondre aux objectifs de respect de l’environnement.

Ce cadre de mémoire est spécifique à la présente consultation. Il est précisé que les informations trop générales et non spécifiques aux interventions couvertes par le marché ne sont d’aucune utilité à l’administration.

De même, le simple fait de reprendre les éléments cités dans le CCP ne fera l’objet d’aucune valorisation.

**Performances en matière de respect de l’environnement : critère n° 3 pondéré à 5%**

Le soumissionnaire indique les actions mises en œuvre par l’entreprise en matière de protection de l’environnement, tels que :

* La gestion, le traitement et le recyclage des déchets générés au cours de la réalisation des prestations :

oui  non

Justificatifs a minima : le candidat fournira tout document justifiant les mesures prises par la société

* Traçabilité des textiles utilisés  et labels détenus comme DEMETER, GOTS, OEKO TEX, BIORE, ECOCERT TEXTILE etc:

oui  non

Justificatifs a minima : le soumissionnaire fournit le lieu de fabrication des textiles et toute attestation officielle confirmant les labels / certificats détenus

* L’utilisation de véhicules de livraison dits propres (hybride ou électrique) :

oui  non

Justificatifs a minima : le candidat fournira la photocopie des éco-pastilles verte et blanche (Crit-Air) ou mauve (Crit’Air 1) ou, à défaut, tout autre document officiel permettant de vérifier la nature des carburants utilisés par les véhicules destinés à honorer les prestations liées au marché

***NOTA*** :

L’absence partielle de réponse n’entraîne pas l’élimination du soumissionnaire. Mais la note 0 peut lui être attribuée.

Le soumissionnaire joint une (des) annexe(s) au présent document, pour le compléter.